

Prime... C'est pire !

Une majorité d'agents exclus.

Les modalités d'application de la prime ont été présentées par les employeurs. FO estimait néfaste que cette prime ne soit pas octroyée à tous les agents, en découvrant les modalités d'application, constat est fait que très peu seront éligibles à cette prime...

La Direction joue un jeu dangereux.

Dans le cadre de la loi du 21 décembre 2018, portant sur les Mesures d'Urgences Economiques et Sociales, l'état, actionnaire principal d'EDF, a fait le choix d'une prime au rabais, inférieure au 1000 euro annoncé.

Pour le groupe EDF, c'est :

- 800 euros pour les salariés dont la **rémunération brute annuelle** est inférieure à 30000 euros.
- 500 euros pour ceux dont la **rémunération brute annuelle** est entre 30000 et 40000 euros

Tous les revenus sont pris en compte :

- le salaire fixe (13ème mois inclus),
- les primes,
- les rémunérations complémentaires,
- l'AIL
- les primes de mobilité,
- les avantages en nature,
- le placement du 13ème mois sur CET (pour les seuls salariés statutaires)
- la monétisation du CET au-delà de 10 jours.

Autant dire que la moindre rémunération complémentaire suffira probablement à faire en sorte de ne pas être éligible à cette prime.

EDF, en différenciant l'octroi de la prime selon la rémunération des salariés, écarte d'un revers de main une partie du personnel qui pourtant n'a pas démérité. Ceci est inacceptable !

FO revendique des AIC hors contingents supplémentaires pour compenser les bas salaires et un complément d'intéressement pour toutes et tous.

